

Carrefour 3 : Défense Collective

Animateurs :

Jean Peeters
(Front SDF),
Paul Trigalet
(Solidarités
Nouvelles),
**Jean-Pierre
Knaepenbergh**
(CGSP),
**Michel
Pluvinage**
(CCSP).
Compte-
rendu : **Jean
Peeters et
Françoise
Deroo**.

(1) Pour toute
information,
contactez
Dalida Rigo,
tél. 075-
344.117.

(2) Pour toute
information,
contactez
Kim Le
Quang ; tél. :
02-644.04.48,
ou André
Sandra, tél. :
0486-300.073.

(3) Pour toute
information,
contactez
Hugues
Esteveny ; tél. :
02-414.20.63

(4) Pour tout
renseignement
contactez Jean
Peeters ; tél. :
02-218.60.09.

1. Défense de minimexés

Les propositions développées plus bas sont issues des discussions avec plusieurs groupes de minimexés. Les revendications des différents groupes ont été présentées dans le carrefour 1 (voir page 3) et dans l'atelier « Droits de base et droit de recours » (voir annexe page 34).

- A Anderlecht : le « *Comité d'information et de défense des minimexés* »¹ a été créé depuis cinq ans à l'occasion d'une violation des droits (impossibilité du CPAS de payer les minimexés) ; ce groupe a connu des moments difficiles : rapports de force à établir, rencontre avec les autorités etc... Aujourd'hui il est plus ou moins reconnu comme interlocuteur. Il travaille avec toute personne de bonne volonté, sans regarder la couleur du parti.
- A Ixelles : le « *Comité des citoyens sans emploi de Bruxelles* »², créé depuis plus d'un an, a connu des débuts difficiles et des affrontements. Il accompagne dans des démarches et organise des « lieux de parole » bien suivis. Ce groupe a publié en juin 99 un « *Mémoire du CPAS d'Ixelles* » (voir présentation en annexe page 16). C'est suite aux travaux de ce groupe que le Collectif a décidé d'organiser ce forum.
- A Molenbeek : « *Droits et respect* », a été créé depuis peu à l'initiative d'un membre du bureau ALE qui utilise sa position pour favoriser la défense collective des précarisés³. Il travaille beaucoup l'auto-formation (genre cafés politiques) et l'information (sets de table, affichettes...).

Stratégies

Plusieurs lignes de force sont présentes dans chaque groupe et se croisent :

- information des minimexés (distribution de tracts, de livrets...) ; c'est souvent considéré comme « provocation » par l'administration ;
- accompagnement des personnes auprès de l'administration, dans la recherche d'aide, au tribunal etc... Il est très important que les gens constatent qu'ils peuvent réussir à retrouver leurs droits et qu'on les soutient concrètement. On gagne ainsi leur confiance et eux feront de même avec d'autres personnes ;

- défense collective : les personnes seront très motivées pour une mobilisation après avoir été accompagnées dans des démarches, car la confiance s'est établie ;
- rencontres avec des personnes du CPAS ou de la commune avec des minimexés afin de s'informer mutuellement des difficultés et d'envisager des pistes de solution. Faire ces réunions en groupe ;
- auto-formation ou conscientisation : grand intérêt d'élargir notre réflexion grâce à des rencontres avec des personnes-ressources : prof, juriste, sociologue. Possibilité également de visionner des K7 vidéo ou un film et de discuter après. Pour réussir, il faut se bouger, distribuer des papiers dans les bureaux de chômage, CPAS etc... Souvent, on obtient la présence d'un bon tiers de personnes concernées.

NB : Notons l'expérience spéciale à Anderlecht, qui a réalisé une étude dans le suivi du Rapport Général sur la Pauvreté. Ils ont réalisé le « *Rapport Anderlechtois sur la Pauvreté* » en juin 99 (voir présentation en annexe, page 37). Il a été réalisé à l'initiative de conseillers, mais des assistants sociaux et le comité d'information et de défense des minimexés y a aussi été associé. Plusieurs améliorations ont été faites à cette occasion et ce Rapport sera pris comme exemple pour les autres communes.

Conclusions

Dans beaucoup de nos revendications, les AS sont nos alliés, même si plus d'une fois il y a des accrocs dans la communication. Notre objectif : continuer à établir des contacts avec d'autres comités de défense de minimexés ou de précarisés. Nous continuerons nos réunions après le forum⁴.

2. Le point de vue des assistants sociaux

Nous, les AS de CPAS vivons un malaise certain, nous avons souvent peur. Pourquoi ?

Nous avons des statuts différents, il y a une compétition entre nous, qui se cache derrière la masse de travail ; nous travaillons individuellement, chacun dans notre coin, il n'y a pas suffisamment de concertation entre nous. Il n'y

a jamais d'évaluation collective mais uniquement une évaluation individuelle. Nous craignons d'être étiquetés comme « mauvais AS »; on ressent une remise en question de nos compétences.

Nous vivons également un harcèlement moral, une pression interne. Nous nous rendons compte que nous sommes souvent manipulés et qu'on nous cache des infos essentielles. On nous oblige à rester neutres et à travailler pour une institution alors que nous sommes en présence de personnes avec des problèmes humains. Il y a une atomisation des services, un cloisonnement, qui pose le problème de la continuité du travail en CPAS.



Nous pourrions même nous plaindre des conditions de salubrité dans lesquelles nous travaillons, mais il nous est difficile moralement de faire grève, car nous prendrions les gens en otage.

La violence vient de l'institution ; il y a un problème de délai pour les besoins urgents.

Il est indispensable de redéfinir une description de la fonction d'assistant social ; il faudrait faire une « carte » des aides complémentaires accordées. Il faudrait aussi établir une charte déontologique qui détermine les contacts entre les CPAS et les assistants sociaux.

Conclusion : nous sommes pris entre deux feux : l'administration qui nous dicte ses ordres et les gens avec leurs problèmes. Cela

engendre un stress important ; la dépression nerveuse est la porte de sortie la plus simple et cela nous arrive souvent. Cela entraîne une grande rotation parmi les AS des CPAS, car il n'est pas facile de tenir longtemps le coup. A l'intérieur du cadre institutionnel, c'est un travail de résistance.

3. Résultat des discussions

La violence que nous vivons est une violence institutionnelle : c'est le fonctionnement de la structure qui l'explique. Il y a violence de la part des gens et des AS, elle est des deux côtés. Mais, à part l'une ou l'autre exception, cette violence n'est pas personnelle, elle est créée par l'institution. La violence de certains minimexés est une contre-violence. C'est la manière même dont le CPAS est organisé qui favorise cette violence. Les assistants sociaux sont coincés par les exigences de la gestion financière des CPAS. Même en cas d'urgence, les AS ne sont souvent pas entendus.

Il y a trop de monde. Les demandeurs d'aide n'ont pas le sentiment d'avoir un service efficace d'aide répondant à leurs besoins. La qualité du service laisse tout à fait à désirer (accueil, etc.).

Les AS n'ont pas la possibilité de discuter avec le conseil du CPAS ou la commune, de la politique générale de lutte contre la pauvreté dans leur commune. On leur dit simplement ce qu'ils doivent faire dans telle ou telle situation. Alors évidemment, quand ils se trouvent devant un cas concret, ils sont souvent incapables de motiver la décision qu'ils doivent faire appliquer.